

L'ESSENTIEL FORCE® 20 CS LA NOUVELLE SOLUTION EN PROTECTION INSECTICIDE DES SEMENCES DE MAÏS



Force® 20 CS

syngenta®

FORCE 20 CS : LES PLUS PRODUIT

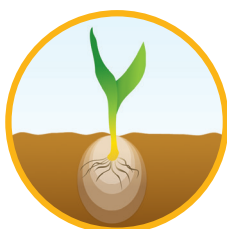
- Une solution large spectre contre taupins, chrysomèle et scutigérelle
- Une excellente sélectivité
- Une très bonne vigueur à la levée, grâce à son efficacité insecticide.

Carte d'identité :

- Efficace contre les principaux ravageurs du sol
- Autorisé sur maïs incluant maïs porte-graines
- Contre : taupins, scutigérelle et chrysomèle (*Diabrotica virgifera*)
- Homologué à la dose de 0,05 l par unité de 50 000 grains
- Composition : téfluthrine 200 g/l
- Famille chimique : pyréthrinoides de synthèse
- Formulation : (CS) suspension de capsules

Mode d'action unique pour une meilleure efficacité :

- Mode d'action par contact et tension de vapeur.
- Diffusion en phase gazeuse autour de la graine. Repousse et élimine les ravageurs au contact du halo de protection.



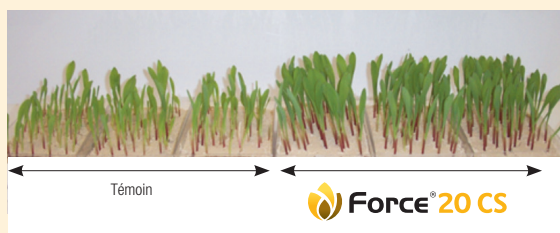
Effet de vapeur de la téfluthrine créant un halo de protection

Flashez ce QR-Code et accédez à la fiche technique



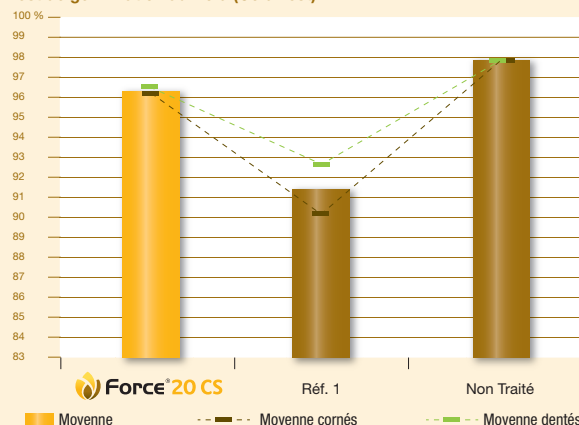
FORCE 20 CS UNE EXCELLENTE SÉLECTIVITÉ VISIBLE DÈS LE DÉPART

Grâce à son excellente sélectivité et à l'efficacité insecticide, Force 20 CS favorise la dynamique de levée et la vigueur au départ.



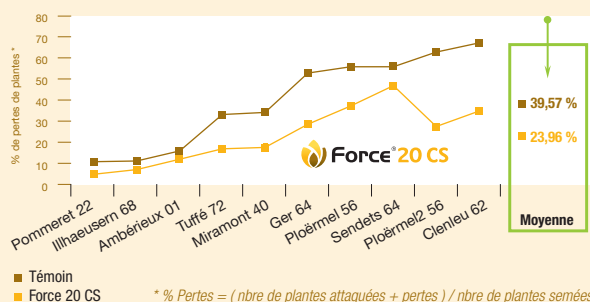
Cold test sur 6 variétés Syngenta (3 cornés-3 dentés)

Test de germination au froid (Cold Test)



FORCE 20 CS : EFFICACITÉ ET RENTABILITÉ UN EXCELLENT RETOUR SUR INVESTISSEMENT

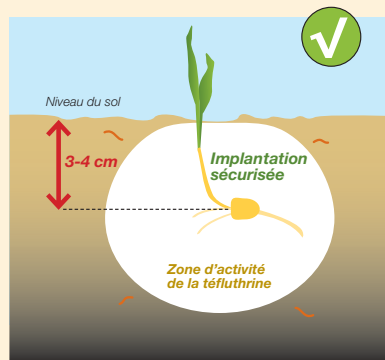
- **Résultats 2014 :** Gain de **11 432 plantes non attaquées/ha** vs. témoin non protégé contre les taupins. Notation à 8 f. du maïs. Moyenne de 10 sites Syngenta microparcelles avec attaques.



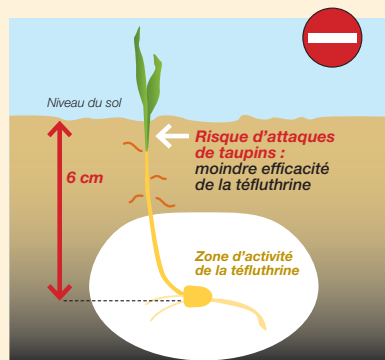
- **Résultats 2013 :** Gain de **+ 5,2 q/ha** vs. témoin non protégé contre les taupins. Notation à 8 f. du maïs. Moyenne de 7 sites Syngenta

Une profondeur de semis à 3-4 cm pour une protection optimale

Semis à 3-4 cm :
conseillé



Exemple d'un semis trop profond à 6 cm :
non conseillé



Pour l'ensemble des cultures, usages homologués et autres préconisations d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou consulter : www.syngenta.fr

Quels sont les facteurs agronomiques qui favorisent les attaques de taupins ?

- Facteurs pédo-climatiques (températures froides, humidité, sols riches en matières organiques, ...).
- Historique de la parcelle (présence dans la rotation d'un couvert permanent, niveau d'attaques antérieurement observée ...).
- Pratiques culturales (non labour, semis précoce, profondeur de semis...).

Pour une efficacité optimale, veiller à :

- Tout mettre en œuvre pour favoriser un démarrage rapide du maïs et une levée homogène.
- Choisir un hybride à bonne vigueur au départ et utiliser un engrais starter pour assurer une installation rapide de la culture.
- Préparer un lit de semences non motteux de manière à assurer un bon contact entre le sol et la graine.
- Réaliser un semis à une profondeur régulière, comprise entre 3 et 4 cm, sur un sol bien ressuyé et suffisamment réchauffé (température du sol > 10 °C).
- Semer à une vitesse inférieure à 6 km/h avec un espacement régulier.
- Dans les zones à risque taupin moyen à fort (terres noires, retournement de prairies, ...), une double protection Force 20 CS et micro-granulés insecticides du sol est indispensable.

Comment se protéger ?

- Eviter de charger le semoir sous un hangar confiné et se positionner dos au vent pour éviter l'exposition aux poussières.
- Porter les Equipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Vêtement de travail et EPI	Au chargement du semoir	Pendant le semis	Au nettoyage du semoir
Gants en nitrile certifiés réutilisables (EN 374-3) ou à usage unique (EN374-2)	Réutilisables	A usage unique en cas d'intervention sur le semoir	Réutilisables
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m ² ou plus	OUI	OUI	OUI
EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail précitée	OUI	-	OUI ou combinaison de protection catégorie III type 5/6
Lunettes de protection ou écran facial certifié EN 166 (CE, sigle 3)	OUI	-	OUI
Protection respiratoire certifiée FFP3 (EN 149)	OUI	-	OUI

CONDITIONS D'EMPLOI LORS DU SEMIS :

- Densité de semis maximale : 2,2 unités de semences par hectare soit 110 000 graines/ha.
- Utiliser un déflecteur de poussières à la sortie de la tuyère du semoir.

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

FORCE® 20 CS - AMM N° 2040146 - Composition : 200 g/l téfluthrine * - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P261 Eviter de respirer les poussières/les vapeurs. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. L'enrobage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement des semences. Les meilleures techniques disponibles doivent être utilisées dans ces infrastructures en vue de prévenir la libération de nuages de poussières durant le stockage, le transport et l'application. Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un MASQUE ANTI-POUSSIÈRES FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la vidange du semoir. Se reporter à l'étiquette au semis pour plus de détails. Respecter une période minimum de 120 jours avant d'implanter une nouvelle culture sur laquelle la téfluthrine n'est pas autorisée. Rincer l'équipement au moins deux fois. Utiliser un déflecteur de poussières à la sortie de la tuyère du semoir pour les semences de maïs enrobées. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons. SPe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes semences traitées avec la préparation accidentellement répandue. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Lors du semis : ne pas utiliser en présence d'abeilles. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

© Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.

